

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Auditorium - Maintenance des installations techniques et scéniques - Délai d'exécution des marchés- Prorogation - Avenants n° 1**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2004, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure d'appel d'offres restreint, par lots séparés, pour la maintenance des installations techniques et scéniques de l'Auditorium.

Les cinq lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance multitechnique du bâtiment, à la société Elyo Suez, mandataire du groupement solidaire Elyo Suez et Inéo Enersys,
- lot n° 2 : vidéo scénique, à la société Irelem,
- lot n° 3 : mécanique scénique, à la société Amg-Fechoz,
- lot n° 4 : sonorisation scénique, à la société Irelem,
- lot n° 5 : éclairage scénique, à la société Cegelec Centre Est, mandataire du groupement solidaire Cegelec Centre Est et Pana Diffusion.

Ces contrats arrivent à échéance le 31 mai 2007.

Afin de permettre la réalisation des opérations de maintenance pendant la période d'arrêt de la saison artistique, il est proposé de proroger la validité des marchés en cours jusqu'au 31 août 2007.

A cet effet, un avenant n° 1 à ceux-ci serait établi.

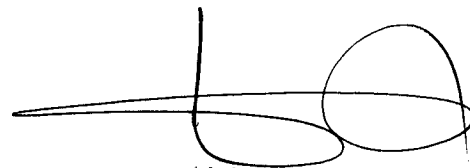
Les projets d'avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de proroger la durée de validité des marchés de maintenance des installations techniques et scéniques de l'Auditorium jusqu'au 31 août 2007 ;
- 2) décider d'établir un avenant n° 1 à ceux-ci ;
- 3) m'autoriser à signer les avenants ainsi que tout acte à intervenir pour leur exécution ;
- 4) dire que le financement des prestations correspondantes sera assuré sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2007.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31/01/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007

